



Le Président,

Réf : OP/2023/049
Dossier suivi par Olivier PAUL
Directeur Général des Services
olivier.paul@cc-tenareze.fr

Monsieur Maurice BOISON

à

Madame Barbara NETO
Présidente
Communauté de communes
D'Artagnan en Fezensac
Complexe des cordeliers
32190 VIC-FEZENSAC

Condom, le 13 mars 2023

Objet : Projet de création d'un pôle viandes en Ténarèze
P.J. : Note descriptive

Madame la Présidente,

La Communauté de communes de la Ténarèze porte le projet de création d'un pôle viandes (abattage, salle de découpe et plateau technique de formation) qui, d'une part, repose sur un triptyque : bien-être animal, respect de l'environnement et bien-être humain et qui, d'autre part, a pour objectif la défense et la sauvegarde du tissu agricole du territoire.

Ce projet fédère de nombreux acteurs de la filière viande (éleveurs, bouchers, grossistes) qui se sont mobilisés et ont contribué à sa conception. Ces futurs usagers continuent de manifester un vif intérêt pour cet outil qu'ils considèrent indispensable à la pérennité de leur activité.

La Communauté de communes a également été accompagnée dans sa réflexion par le bureau d'études ADIV (spécialisé dans ce domaine) auquel le cabinet d'éthologie ETRE (qui applique les principes de « Temple Grandin » sur le bien-être animal) a été associé. Loin des abattoirs industriels, cet outil se veut un abattoir de proximité pour répondre non seulement aux exigences sociétales en matière de bien-être animal mais pour permettre également de valoriser des productions locales, labellisées, bio, le cas échéant, et en circuit court. Les projections réalisées par la société ADIV montrent qu'il existe bien un modèle économique viable pour ce type d'outil. Par ailleurs, le cabinet ESPELIA missionné par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires est venue valider ces conclusions.

Multi-espèces pour prendre en compte la réalité et les besoins de l'élevage de tout un territoire, cet outil est destiné à un bassin qui s'inscrit au-delà des limites de la Ténarèze, du Pays d'Armagnac, de la Lomagne Gersoise ainsi que de l'Albret. Ces territoires ont en commun de porter des stratégies de développement local en accord avec ce projet.

Par ailleurs, le montage juridique devra permettre aux différents acteurs privés et publics de contribuer au capital de la future société assurant ainsi la durabilité de l'outil. Même si le modèle juridique n'est pas encore complètement arrêté, une Société d'Economie Mixte ou une Société Coopérative d'Intérêt Collectif pourrait être créée pour porter ce projet.

Les questions en suspens résident dans le financement du projet (s'agissant d'activités d'abattage le Taux maximum d'aide publique imposé par la réglementation européenne est fixé à 40% du montant total) et dans le bouclage du tour de table.

Vous trouverez en pièce jointe une note descriptive du projet. Vous pourrez y constater en détail la qualité et le sérieux de ce projet innovant et exemplaire qui pourrait, avec le concours de tous, devenir un maillon essentiel de notre développement local. Si, comme je l'espère, le Pôle viandes de la Ténarèze vous semble en adéquation avec les orientations stratégiques de nos territoires et, notamment, avec les besoins et l'avenir de la filière viande, je souhaiterai échanger avec vous à ce sujet et sur la forme de votre participation.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Le Président de la Communauté de
communes de la Ténarèze,



Maurice BOISON